

CURSUS DE FORMATION EXAMINATEUR CHIENS D'ATTELAGE

I CONDITIONS D'ADMISSION

Pour devenir examinateur, il faut postuler et remplir les conditions suivantes :

- 1- Être âgé de plus de 23 ans et de moins de **65** ans à la date du dépôt du dossier de Candidature à la CNEAC.
 - Être Français ou membre de l'Union Européenne
 - Être Francophone
- 2- Avoir sa résidence en France depuis douze mois consécutifs au minimum. (Règlement de la FCI);
- 3- Certifier sur l'honneur n'avoir jamais été condamné pour un crime ou un délit et / ou toutes infractions relatives aux animaux et ne pas avoir été sanctionné par la Société Centrale Canine ou par ses membres depuis dix ans (*)
- 4- Ne plus pratiquer depuis trois ans le négoce des chiens (c'est-à-dire « acheter uniquement pour revendre
- 5- Fournir un extrait de casier judiciaire (bulletin N° 3)
- 6- Être membre d'une Association Canine Locale Affiliée à sa Territoriale elle-même affiliée à la SCC et licencié CNEAC depuis 5 années consécutives
- 7- Justifier d'une expérience dans la discipline « Chiens d'Attelage. » depuis 5 ans et avoir obtenu les récompenses conformes aux normes de « résultats » fixées par la Commission Nationale à savoir

Avoir monté soi-même un chien en Classe 2

Avoir Obtenu soi-même au moins un très bon en Classe 2

- 8- Avoir une condition physique suffisante
(Pour juger tout un week-end aux conditions Météorologiques plus qu'aléatoires (pluie, froid, chaleur) ; - être capable de suivre plusieurs Brevets en régularité toute une matinée et effectuer les reconnaissances de régularité (au moins une fois la veille et une fois lors du concours,) en un temps au maximum supérieur à 10% à celui réalisé par les examinateurs formateurs lors de ses formations (théoriques et pratiques) "
- 9- N'avoir aucun intérêt personnel pouvant faire douter de son impartialité (*)
- 10- Jouir de ses droits civiques (*) ;

Si après sa nomination l'examineur ne remplit plus l'une des conditions marquées d'un astérisque (*), il sera radié de plein droit

II PROCÉDURE

La demande sera établie sur l'imprimé « proposition de candidature », annexé et doit être adressée par voie postale en courrier suivi sans signature au Président de la CNEAC accompagné des documents demandés au paragraphe 1 « Conditions d'Admission » et d'une lettre de motivation manuscrite.

Après vérification des pièces transmises, la commission peut :

- Soit autoriser le postulant à entreprendre la formation décrite ci-après.
- Soit refuser l'autorisation.

En ce cas, elle doit en informer le postulant et donner le motif du refus qui est susceptible de recours devant le Comité de la Société Centrale Canine.

En cas d'autorisation elle donnera son aval pour une formation auprès du Responsable du Groupe de Travail.

La Commission fait un rapport au Comité de la Société Centrale Canine qui statue souverainement, sans avoir à faire connaître les motifs de sa décision.

III FORMATION THÉORIQUE

Cette formation sera effectuée par le responsable du Groupe de Travail.

JOUR 1

ACCUEIL

Tour de table,

Présentation des Candidats

Attentes

Recherche sur le site de la CNEAC des documents pédagogiques

Cahier des Charges Concours Classique

Cahier des Charges Championnat- GPF

Règlements

Matériels homologués Charrette Timon Harnais

Brevet

Dispositions Générales

Obstacles,

Régularité

Harmonie

Règlement des juges

Autres Documents

Mémo du Secrétariat - Guide de l'Examineur.

Documents d'un Concours.

Documents Juges

RÔLE DE L'EXAMINATEUR

Obligations Droits des Examineurs- Discipline (cf. Règlement des juges des épreuves gérées par la CNEAC)

Jugement en concours,

Sécurité.

Promotion et Développement de l'activité lors de toutes les manifestations canines.

Esprit ludique de l'attelage.

Préserver les liens de convivialité

VIDÉO

Présentation d'un Concours (Vidéos)

RÈGLEMENTS

Étude Matériels Homologués –Charrettes- Timon- Harnais.

Étude des Dispositions Générales.

Étude du Cahier des charges d'un concours classique.

Étude du Cahier des charges d'un Championnat -GPF

REPAS

Étude Règlement Obstacles.

Règle de l'organisation d'un parcours d'obstacles (type standard et brevet)

Description des caractéristiques des obstacles et des pénalités associées.

Dessin d'un parcours sur logiciel adapté (à transmettre au candidat 15 jours avant la session)

Mise en place sur le terrain du parcours (partiel ou total) préalablement conçu et dessiné

Le Candidat sera noté sur 10 points pour la conception et la mise en place de son parcours.

Brevet.

Accueil du concurrent

6 Obstacles pour le Brevet et régularité sur le Terrain

Régularité.

Sociabilité et Impression générale.

Conditions d'attribution du CAESC

Toise

Aspect des difficultés d'organisation des enchaînements (Notion du temps et de l'espace)

Pénalités

JOUR 2

ACCUEIL

Point de la journée précédente.

Obligations et droits des examinateurs.

Dispositions Générales.

Cahier des charges d'un concours classique.

Cahier des charges d'un GPF et Cahier des Charges du Championnat de France.

Règlement Obstacles.

RÈGLEMENTS (Suite)

Harmonie.

Rappel historique du chien d'Attelage.

Vidéo et Diaporama sur l'Histoire du Chien d'Attelage

Photos de certains concours d'Harmonie.

Appréciation et Commentaires sur les présentations.

Régularité

Mise en place du balisage d'un parcours de régularité

Choix des points de départ et d'arrivée – placement des secrétaires pour chronométrage.

Chronométrage du temps de parcours

Stratégie de placement des commissaires et Pénalités à relever par les Commissaires

Détermination des points de sécurité.

Explicatif sur le mémo et sur la fiche de contrôle des commissaires

Le Candidat sera noté sur 10 points pour la mise en place de son parcours de régularité

PROGESCO

Application de saisie de concours

Ordre de Passage.

Saisie des Résultats de Chaque épreuve

Sortie des Résultats de chaque Classe et Brevet

Sortie de chaque feuille de résultats des concurrents.

Sortie rapport de jugement et reçu

Le Candidat sera noté sur 10 points pour la simulation de la saisie.

REPAS

SYNTHÈSE.

EXAMEN ÉCRIT.

Chaque question sera notée sur 2 points (Total 70 points)

5 questions sur Obligations Et Droits d'un examinateur.

5 questions sur les Dispositions Générales.

5 Questions sur le règlement Harmonie

10 questions sur le règlement Obstacles.

5 Questions sur le règlement Régularité.

5 Questions sur le Brevet et le CAESC

VALIDATION DE LA FORMATION

Le candidat devra obtenir au moins **75 points sur 100** au total pour passer à la formation pratique

Quatre formations ou plus si nécessaire seront réalisées lors des concours d'attelage.

- Un rapport sur la formation sera proposé au Comité de la CNEAC

IV FORMATION PRATIQUE

a) DUREE

Elle devra être effectuée sur une durée maximale de 2 ans (sauf situation exceptionnelle et après accord du Groupe de Travail Attelage) à partir de l'année civile qui suit sa réussite à l'examen théorique

b) MODE OPÉRATOIRE

L'élève examinateur devra suivre des formations auprès des examinateurs lors de concours officiels de chiens d'attelage. Ces formations se passent sur le terrain lors d'un concours de la discipline. Le nombre requis de formations est de 4 avec au moins trois examinateurs formateurs différents (La dernière formation se fera obligatoirement avec un examinateur **qualifié conjointement** avec un membre du groupe de Travail Attelage de la CNEAC.).

Ces formations qui se doivent d'être graduelles ont pour objectif de permettre à l'élève de connaître toutes les facettes de la fonction d'examineur, de l'invitation au rapport de jugement.

1) avant le concours

L'élève examinateur contacte l'examineur formateur afin de lui demander son accord de le recevoir lors de son jugement à tel ou tel endroit. Après accord de l'examineur formateur, ce dernier contacte l'organisateur du concours afin d'obtenir son aval.

L'examineur formateur se doit d'expliquer à l'organisateur si besoin, le rôle de l'élève examinateur et l'impact de sa présence lors du déroulement du concours (en particulier, ne pas oublier de **lui** rappeler que le nom de l'élève examinateur doit être mentionné sur la page d'invitation au concours sur l'espace CNEAC, et que par ailleurs, la présence de l'élève examinateur n'apporte aucun frais supplémentaire à l'organisateur).

Pour chaque session de formation, l'élève examinateur produira un plan pour l'épreuve d'obstacles, parcours de classe 2 et de classe 1, selon le terrain et le nombre d'agrès proposés par l'organisateur et ce en utilisant le logiciel de dessin de parcours qui lui a été fourni lors de la formation théorique.

2) La veille et le jour du concours pour chaque session

(Tronc commun aux 4 formations)

Pour des raisons liées à l'organisation même d'un concours d'attelage, l'examineur formateur et l'élève examinateur se rencontrent obligatoirement la veille du concours.

La veille, rencontre avec l'examineur formateur pour étude et chronométrage du parcours de régularité. L'examineur stagiaire devra effectuer le parcours de régularité avec un écart temps au maximum de 10 % de plus que le temps réalisé par l'examineur formateur.

Détermination Départ et Arrivée et zone d'exclusion.

Détermination des Points de Sécurité, détermination des postes commissaires

Etude des fautes possibles.

Aide à la construction du parcours d'Obstacles conçu par l'examineur formateur.

Vérification des obstacles, des zones et des distances entre les obstacles consécutifs ou non

Détermination des difficultés du parcours.

Le jour du concours, l'élève examinateur fera le parcours de régularité avec l'examineur formateur

Il participera également aux départs, arrivées et retours des commissaires.

Il donnera un avis (consultatif) sur l'application des pénalités recueillies.

L'animation d'un parcours peut se faire par des commentaires au micro (commentaires destinés à faire connaître l'Attelage au public) et fait partie intégrante de la formation d'un élève examinateur (sur un temps donné du concours et non sur son intégralité).

Le formateur se doit au besoin de rectifier les erreurs commises (voire de reprendre la main dans un cas extrême). Les résultats du concours sont au nom de l'examineur formateur, les jugements ainsi que les tâches qui lui sont dévolues étant sous son entière responsabilité.

À l'issue du concours, le formateur fera un bilan avec l'élève examinateur, en soulignant explicitement les points positifs ainsi que les points négatifs et les difficultés rencontrées afin que l'élève examinateur sache sur quels axes travailler plus particulièrement.

c) FORMATION PRATIQUES

L'élève examinateur devra effectuer : en sus des conditions énoncées dans le paragraphe ci-dessus

1) Brevets

L'élève examinateur accompagnera systématiquement, lors de ses formations, (dès lors qu'un passage de brevets est prévu), le formateur au jugement du ou des Brevets.

2) 1er Formation- Secrétariat examinateur

Il s'agit pour l'élève examinateur d'une observation avec des commentaires du formateur, et ce, de la veille au soir du concours jusqu'à sa clôture.

- Prise des Notes données par l'examineur sur l'imprimé Obstacles.
- Prise des temps lors de l'épreuve de régularité avec un secrétaire du Club Organisateur
- Participation à la désignation du jury d'honneur pour l'épreuve d'Harmonie.
- Des commentaires et explications sont apportés par l'examineur formateur.

3) 2ième Formation- Secrétariat informatique

Il s'agit pour l'élève examinateur d'appréhender toute la partie informatique d'un concours.
L'élève examinateur devra prendre contact avec l'organisateur pour connaître la liste des concurrents.
Et devra proposer à l'examineur formateur et à l'organisateur un ordre de passage ;
Des explications seront apportées par l'examineur formateur quant au classement de cet ordre de passage, garant d'un bon déroulement d'un concours.

- Saisie des données des épreuves d'un concours
- Saisie informatique des Résultats de Chaque épreuve ;
- Sortie du classement Obstacles et Régularité pour chaque Classe.
- Sortie des feuilles des Résultats pour chaque concurrent.

L'examineur formateur portera son aide sur les processus non assimilés de sortie des résultats.

4) 3ième Formation Jugement parallèle sur un parcours d'obstacles conçu par l'examineur formateur

Il s'agit pour l'élève examinateur d'effectuer son premier jugement en parallèle.
Ces jugements parallèles se passent sur le terrain lors d'un concours de la discipline Attelage.

- L'élève examinateur est mis en situation de jugement parallèle.
- Ce parcours est jugé par l'élève examinateur secondé par le formateur.
- Toutes les notations doivent être validées par l'examineur formateur.
- L'élève examinateur effectue toutes les tâches dévolues à l'examineur du concours,
- Le formateur est responsable des jugements, et se doit d'être présent tout au long aux côtés de L'élève examinateur afin de le conseiller, de l'encourager et de rectifier au besoin.
- L'élève examinateur apportera seul les explications pour le choix du jury d'honneur
- De l'épreuve d'harmonie.
- Lors de la remise des résultats, l'élève examinateur devra apporter un commentaire public
- Sur la tenue générale du concours et sur la remise de chaque résultat aux concurrents.

5) 4ième Formation Jugement parallèle et sur un parcours d'obstacles conçu par l'élève examinateur

Il s'agit pour l'élève examinateur d'appréhender toutes les tâches nécessaires d'un examinateur et d'effectuer son deuxième jugement en parallèle pour l'ensemble du concours et sur un parcours d'obstacles **conçu par lui-même**. Ces jugements parallèles se passent sur le terrain lors d'un concours de la discipline Attelage.
L'ensemble du concours est jugé par l'élève examinateur mais secondé par le formateur.

Une seule différence toutefois : les repas de l'élève examinateur, (Vendredi soir samedi midi et soir et dimanche midi et soir) sont pris en charge par l'organisateur (Article 4.2.c du règlement des juges de la SCC).

L'élève examinateur est mis en situation de jugement parallèle.

L'élève examinateur effectue **toutes** les tâches dévolues à l'examineur du concours,

Le formateur est responsable des jugements, et se doit d'être présent tout au long aux côtés de

L'élève examinateur afin de le conseiller, de l'encourager et de rectifier au besoin.

Pour l'épreuve d'obstacles, L'élève examinateur soumet le plan de son parcours.

Le formateur rectifie au besoin en donnant toutes les explications nécessaires.

Il s'agit d'une formation.

Il effectuera le contrôle des matériels requis (Charrette et Harnais)

Toutes les notations doivent être validées par l'examineur formateur.

Pour l'épreuve de régularité L'élève examinateur devra :

- Valider le parcours de régularité.
- Valider le Balisage, la zone de départ et d'arrivée.
- Effectuer son chronométrage.
- Briefer et poster les commissaires en fonction des points de sécurité et des points techniques.
- Donner les tops Départ et d'Arrivée.
- Contrôler les secrétaires de terrain.
- Recueillir les feuilles de contrôle et valider ou invalider les fautes notées par les commissaires

Pour l'épreuve d'Harmonie L'élève examinateur apportera seul les explications pour le choix du jury d'honneur.

Il participera à l'aide au choix du classement par la visite de chaque candidat

Et effectuera la présentation du Classement au public.

Lors de la remise des résultats, l'élève examinateur devra apporter un commentaire public

Sur la tenue générale du concours et l'activité de la discipline d'attelage.

Il donnera également un commentaire sur chaque remise de résultat aux concurrents.

d) NOTATION ET VALIDATION

Chaque formation pratique aura une fiche d'évaluation dédiée qui devra être envoyée au responsable du Groupe de Travail avec les plans de parcours effectués

Une note minimale est requise sur chaque fiche d'évaluation.

Si celle-ci n'est pas obtenue, le responsable du Groupe de Travail en informera l'élève examinateur qui pourra s'il le souhaite refaire une nouvelle formation.

(Rappel l'ensemble des formations doit être réalisée dans les 24 mois qui suivent l'obtention de la formation Théorique.)

Si les 4 formations n'ont pu être faites avec succès dans le délai imparti, le Responsable du Groupe de Travail, informera l'élève de son échec et donc de l'impossibilité de devenir examinateur d'Attelage

V NOMINATION

a) NOMINATION EXAMINATEUR STAGIAIRE

A l'issue des formations réussies et ratifiées, le responsable du Groupe de Travail Attelage
- transmet le dossier à la CNEAC pour validation.

En cas d'acceptation, l'élève examinateur sera alors nommé examinateur stagiaire.

b) NOMINATION EXAMINATEUR QUALIFIE

A l'issue de deux années de jugement en tant qu'examineur stagiaire et après un minimum de **4** jugements, sa nomination en tant qu'examineur qualifié sera proposée par le Groupe de Travail à la CNEAC

L'examineur devra fournir à la demande du Responsable Groupe de Travail Attelage la liste de ses jugements (date, lieu et club organisateur) depuis sa nomination.

En cas de validation par la CNEAC de la demande de qualification, celle-ci fait un rapport au Comité de la SCC qui statue sans motivation.



SOCIETE CENTRALE CANINE
COMMISSION NATIONALE EDUCATION
ET ACTIVITES CYNOPHILES

PROPOSITION DE CANDIDATURE
A LA FONCTION D'EXAMINATEUR
CHIENS D'ATTELAGE



PHOTO

Mme ou M. : Nom Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville

Téléphone : E-mail :

Nationalité : Date de naissance : Profession :

Propose à la Commission Nationale Education et Activités Cynophiles sa candidature à la
Fonction d'Examinateur « Chiens d'Attelage. » de la SCC.

Fait à Le Signature

Réserve CNEAC

Date réception dossier :

Date examen par la CNEAC :

Avis de la CNEAC

Signature du Président

Coller une **copie** de la licence CNEAC
De l'année en cours.

Le candidat sera avisé par courriel de l'avis de la C.N.E.A.C. d'avoir, le cas échéant, à se présenter devant la CNEAC pour soutenir sa candidature.

Cette demande doit être accompagnée, en plus des documents à inclure de :

- 1 photocopie de votre carte d'identité,
- 1 extrait de casier judiciaire N° 3,
- 1 lettre de motivation manuscrite,
- Justificatif d'adhésion à une ACT ou un Club de race depuis 5 ans.

Justificatifs

- Être licencié attelage depuis au moins 5 ans.
- Avoir obtenu « soi-même » un qualificatif très bon en classe 2.
(Joindre photocopies de participation à différents concours durant ces cinq années dont le très bon en classe 2)

Envoyer le dossier par voie postale en courrier suivi sans signature : Chez
Monsieur DEVINS Jean Denis 56 rue des Tilleuls 57100 MANON